



DCPAF : OUVERTURE DES GARDES-FRONTIERES AUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Dans la continuité des déclarations du président de la République et du ministre de l'Intérieur concernant le redéploiement des effectifs « actifs » de la Police Nationale sur le terrain dans le cadre de la substitution, **la DCPAF ouvre les postes de garde-frontière, à titre expérimental, aux personnels administratifs et techniques.**

Cette expérimentation se déroulera dans les aéroports d'Orly et de Roissy avec le déploiement de 45 effectifs qui devrait avoir lieu courant juillet 2022.

La prise de poste s'accompagne d'une formation de trois semaines portant sur la fraude documentaire, la reconnaissance de comportements suspects, etc. Cette formation sera dispensée à travers une mallette pédagogique qui était jusqu'alors réservée aux seuls policiers actifs.

Les futurs garde-frontières de première ligne seront positionnés dans des aubettes (abris) et procéderont, à l'instar de leurs collègues assermentés, au contrôle d'accès au territoire national. Déployés sur des missions opérationnelles, les agents travailleront en régime cyclique 2/2/3 avec une vacation de 11h08. S'il est nécessaire de procéder à un contrôle de 2ème ligne, celui-ci sera assuré par des policiers actifs.

Les postes seront ouverts dans un premier temps aux agents de catégorie C.

À terme, les 2000 postes de garde-frontière de première ligne seront concernés.

Si nous ne pouvons que saluer ce progrès dans la reconnaissance des PATS et la création de la communauté de travail Police Nationale regroupant tous les corps et toutes les catégories, **nous nous interrogeons sur le remplacement de personnels CEA, catégorie B, par des personnels de catégorie C.**

Par ailleurs, un syndicat d'actifs n'a pas caché son antipathie à l'égard de l'expérimentation. Nous regrettons que des représentants du personnel ne défendent, finalement, qu'une partie de leurs adhérents.

Rappelons que l'ensemble des personnels administratifs, techniques et scientifiques est signataire du REGPN et doivent être ainsi considérés comme des policiers...

**SNIPAT, UN SYNDICAT
COMBATIF ET CONSTRUCTIF**

